FONDÉ EN 1895

10 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 17 Février 1920

10

Chronique Fantaisiste

LETTRE à notre S.P. le Pape

Très Saint Père,

Daignez permettre à un bon chrétien de vous soumettre de respectueuses observations, car je suis un bon chrétien. D'abord, j'ai reçu le baptême et n'en tire aucune vanité personnelle, puisque pour m'arroser d'eau lustrale on ne me demanda pas mon avis. Ensuite, je tiens d'un de vos ministres une reconnaissance officielle de disciple de la sainte foi en des circonstances solennelles. Un de mes amis m'avait demandé d'être son témoin. Non pas témoin dans une de ces sanglantes affaires d'honneur que notre Mère l'Eglise réprouve et qui se terminent par l'échange de deux balles sans résultat et un excellent déjeuner chez le restaurateur voisin ; mais témoin dans l'administration du sacrement de mariage. Mon co-témoin, si j'ose ainsi dire, était un juif authentique, au nez révélateur, et qui devait s'appeler Lévy, à moins que ce ne fût Samuel.

La cérémonie se déroulant dans la plus stricte intimité, il n'y avait au pied des autels, outre les mariés, que leurs témoins. Le digne prêtre qui officiait crut cependant devoir y aller de son petit speech et, après avoir rappelé avec onction les droits et les devoirs des époux inscrits dans la loi divine comme dans le Code civil, il se tourna vers la foule : « Et vous, s'écria-t-il, en s'adressant au juif et à moi, et vous, bons chrétiens qui m'écoutez, joignez vos prières au saint sacrifice que je vais célébrer pour la félicité de ces heureux époux ! »

Ces paroles ont fait en mon cœur une impression profonde. Un homme qui détient de par vous une parcelle de l'infaillibilité ne peut s'y tromper. C'est un bon chrétien authentique qui s'adresse aujourd'hui au Souverain Pontife de la chrétienté.

Saint Père ! vous venez d'ordonner dans toutes les églises de France des quêtes à l'effet de venir en aide aux femmes et aux enfants d'Autriche qui souffrent de la famine. Votre cœur paternel saigne devant la misère de ce peuple, naguère soumis à la Majesté apostolique, héritière du Saint-Empire. Ce geste probateur de votre inépuisable Bonté et de votre Charité qui s'exerce par la bourse de vos fidèles restera à votre gloire immortelle.

Mais, bon Dieu de Bois, très Saint-Père, pourquoi le souci des femmes et des enfants affamés vous a-t-il pris ainsi sur le tard ?

Pendant des mois et des mois, dans dix départements de la France il y a eu, sous la botte austro-allemande, des milliers et des milliers de femmes et d'enfants qui n'ont eu à se mettre sous la dent que des purées de rutabagas, tandis que les soudards de Joseph ou de Guillaume raflaient à leur usage le lait, les œufs et la viande de boucherie.

Vous avez gardé en ce moment-là, Saint-Père, un silence éloquent. Nul évêque, nul curé de l'Autriche très catholique n'a lu en chaire un mandement, un bref ou une bulle invitant les paysans du Tyrol ou de Bavière, de Prusse ou de Bohême à envoyer dans la France occupée et affamée un seul chapelet de saucisses.

Personne ne peut se vanter d'avoir entendu partir du Vatican une protestation contre la saignée à blanc que les réquisitions austro-boches faisait dans les ressources alimentaires de nos pays.

C'est peut-être, Saint-Père, qu'ignorant le Français, vous lisiez dans les textes allemands la théorie de la guerre fraîche et joyeuse selon les Pères de l'Eglise Militaire allemande, et le [illegible] mon strapontin à la droite du Tout-Puissant contre un fer de votre mule que vous fîtes de Clausewitz et de Von Hartman vos auteurs favoris.

Vous n'avez sûrement pas désapprouvé le premier, qui envisage le territoire ennemi occupé comme bon à dévaster et à y exercer « le droit de réquisition qui n'a pas d'autres limites que l'épuisement, l'appauvrissement et la destruction du pays ». Vous avez opiné de la tiare en entendant l'auteur de « Militarische Nothwendigkeit und Humanität » déclarer qu'il faut que des pays ennemis s'élève un cri de détresse : « La détresse, la misère profonde de la guerre ne doivent pas être épargnées à l'Etat ennemi, a écrit Julius Von Hartmann. Il faut que le fardeau soit et demeure écrasant. La nécessité de l'imposer résulte de l'idée même de la guerre nationale. »

Je sais très bien que la charité chrétienne nous ordonne l'oubli des injures et de rendre le bien pour le mal. Mais, tout de même, Saint-Père, qui nous seulement de retrouver la parole pour nous inviter à nourrir les Autrichiens affamés, n'allez-vous pas un peu fort et ne pensez-vous pas qu'en ordonnant des quêtes pour améliorer l'ordinaire de ceux qui nous mirent au régime fortifiant et exclusif du chou-navet, vous nous prenez un peu pour des poires, sinon pour des poiresimes, comme dirait d'Annunzio.

C'est certainement l'opinion que vous devez avoir de nous et que, je l'avoue humblement, Très Saint-Père, nous avons tout fait pour créer et entretenir.

E. VERMEERSCH.

MATCH DE FOOT-BALL PARIS-NORD

PARIS VAINQUEUR DE 5 BUTS à 3

Paris 15 février. — La plus grande rencontre inter-régionale de la saison a amené dans l'enceinte du stade Bergère une foule nombreuse et enthousiaste évaluée à 30.000 personnes. Toutes les places sont occupées bien avant le coup d'envoi. Jamais encore on n'avait vu à Paris un public aussi nombreux.

Paris se représente au complet. Dans l'équipe du Nord, l'arrière MULLIER est remplacé par [illegible].

Dès le coup d'envoi Paris prend l'avantage. BARD et NICOLAS font merveille. Paris joue dans le côté du Nord, celui-ci ne parvient pas à se dégager. BARD prend la balle et marque un but pour Paris au milieu d'une ovation folle. Une minute avant la mi-temps l'avant-centre Nordiste WATTINNE marque un but par une faute du gardien de but THELLIEE qui avait quitté ses bois.

La mi-temps est sifflée immédiatement sur ce score : 1 à 1.

[illegible] reprise WATTINNE marque encore deux buts pour le Nord. BARD, de l'équipe parisienne en [illegible] également deux. Les équipes sont à égalité. C'est de WACQUEZ qui dans les 5 dernières minutes de jeu assume la victoire de Paris, marquant 2 buts coup sur coup.

Après des incidents

Le Maire de Brest est révoqué

LE SOUS-PRÉFET EST REMPLACÉ

[illegible] de l'Intérieur, à la suite de l'enquête [illegible] a fait procéder relativement aux incidents de Brest, a décidé la révocation [illegible] de la ville de Brest, et le remplacement du sous-préfet.

Le Congrès de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais

La désignation des délégués au Congrès de Strasbourg

Béthune, 15 février. — La Fédération socialiste du Pas-de-Calais a tenu hier à Béthune son congrès préparatoire aux grandes assises socialistes qui doivent se tenir à la fin du mois à Strasbourg. La grande majorité des sections du département étaient représentées et la discussion de l'unique article de l'ordre du jour : « la question de l'Internationale », fut longue, ardente, mouvementée même.

Le Parti Socialiste de France restera-t-il dans la 2e Internationale, qui groupe plus de dix millions d'adhérents, et à laquelle il appartient actuellement ?

Apportera-t-il à cette 2e Internationale les changements souhaités et préconisés par un certain nombre de ses membres ? En un mot, procédera-t-il à sa « reconstruction », selon la formule employée par les partisans de la transformation ?

Ou bien, rompant tout lien avec la 2e Internationale, ira-t-il, comme la fraction d'extrême gauche du Parti le suggère, à la 3e Internationale de Moscou ?

Les trois thèses ci-dessus furent longuement exposées par leurs partisans respectifs pendant les deux séances du Congrès.

Prirent part à la discussion les citoyens Havenne, Ferrand, Duhus, Gournay, Maës, Richard, Phalempin, Raoul Evrard, Caron, Cadot.

A 4 heures, le citoyen Pignon, qui préside, annonce la clôture du débat et on passe au vote sur les trois propositions déposées :

1° Maintien de la 2e Internationale, dans l'esprit de la motion d'Amsterdam ;

2° Reconstruction de la 2e Internationale ;

3° Adhésion à la 3e Internationale.

LE SCRUTIN

Le vote donne les résultats suivants :

Pour le maintien de la 2e Internationale : 123 mandats ;

Pour la reconstruction : 136 mandats ;

Pour l'adhésion à la 3e Internationale : 226 mandats.

Le Congrès a désigné les citoyens Havenne, Caron et Pignon comme délégués au Congrès de Strasbourg.

DANS LE VAR

Toulon, 15 février. — Le Congrès départemental du Parti Socialiste du Var s'est tenu cet après-midi à Toulon, en vue de discuter la politique générale du Parti au sujet de la question des Internationales.

Trois motions sont en présence : celle de Enriot en faveur de la 3me Internationale ; celle de Cachin et Longuet en faveur d'une Internationale réunissant toutes les tendances, et enfin celle de Renaudel préconisant la 2me Internationale.

Après une longue discussion à laquelle Renaudel prit lui-même une part active, les motions furent mises aux voix. Le résultat du scrutin fut le suivant :

La motion Renaudel fut adoptée par 28 voix ; Celle de Cachin et Longuet obtint 20 voix ; Celle de Loriot en obtint 11.

Au début de la séance, l'assemblée avait adopté par acclamations un ordre du jour aux termes duquel la Fédération Socialiste du Var prend acte des refus de candidature exprimés par Renaudel dans les élections complémentaires ; le félicite du désintéressement dont il fait preuve et le remercie du bel exemple qu'il donne à tous les militants, de son attachement aux camarades du Var ; l'invite à poursuivre dans le Département son œuvre de propagande socialiste et est fière de le compter parmi les militants les plus dévoués.

Les Revendications Minières

Les salaires des mineurs ne répondent pas au coût de la vie

Les délégués des Mineurs du Conseil National, retour de Paris, ont rendu compte hier de leur réunion du Conseil d'administration du Syndicat, dans une réunion qui s'est tenue à Nœux.

Au cours de cette séance, a été examinée également la situation créée à toute la corporation par l'élévation croissante du coût de la vie, qui a rendu illusoire la majoration de salaire obtenue en juin dernier.

On a fait ressortir notamment que c'est chez les mineurs que l'augmentation des salaires a été la plus faible. Toutes les autres corporations qui n'ont pas les mêmes risques pourtant que les mineurs ont vu leurs salaires élevés dans une proportion bien supérieure.

En présence de la nouvelle hausse du coût de la vie, en perspective et étant donné l'insuffisance des salaires actuels, il a été décidé que le Conseil d'administration du Syndicat présenterait incessamment un nouveau barème de salaires aux Compagnies.

Les Mineurs de la Loire attendent le 1er Mars

Saint-Etienne, 15 février. — Les mineurs ont tenu ce matin une réunion à la Bourse du Travail. M. Durand, délégué du Comité de la Fédération Nationale des Mineurs, a rendu compte de son mandat d'hier à Paris, devant une nombreuse assistance. L'orateur a expliqué l'économie du projet du Gouvernement qui abaissa à 25 centimes par cent francs la retenue d'un franc précédemment envisagée.

Les mineurs se refusant à admettre aucune retenue supplémentaire, ont adopté un ordre du jour déclarant que respectueux de la discipline syndicale, ils sont prêts à se mettre en grève le premier mars, si le Gouvernement ne leur accorde pas satisfaction sur toutes les questions en matière de retraite et sur le refus d'admettre la retenue de 25 centimes.

Le Personnel des Commissions Cantonales ne se mettra pas en grève

MAIS IL MAINTIENT SES REVENDICATIONS

Une assemblée générale extraordinaire de l'Association syndicale des commis-greffiers et employés des Commissions cantonales des dommage de guerre du Département du Nord, a eu lieu hier dimanche, à onze heures du matin, à Lille, au Bar de l'« Echo », Grand'Place, sous la présidence de M. Delescluse.

Des délégués de tous les arrondissements du Département du Nord y assistaient.

Il fut donné lecture du compte-rendu des démarches précédemment faites auprès de MM. le préfet, les sénateurs et députés, au sujet de la diminution de salaires qui, pour les commis-greffiers, avaient été réduits de 55 à 122 fr. 50 par mois et aux employés, de 105 à 240 fr.

Les commis-greffiers et employés demandent que la majoration de traitement reste à 100 fr. et que l'indemnité de charge continue, soit 3 fr. par jour pour la femme et 2 fr. par jour pour chaque enfant.

Ils décident de ne pas se mettre en grève, vu la nécessité qu'il y a à assurer le service des Commissions cantonales et renouvellent leur confiance à leur président.

On critique également le retard apporté aux mandats de paiement du mois de janvier, qui ne sont arrivés que samedi soir.

A l'issue de la réunion un ordre du jour demandant : 1. La charge de famille entière ; 2. La majoration intégrale et entière accordée par la loi du 30 mars 1919 [illegible].

L'assemblée se termina à midi et des délégués porteront ensuite l'ordre du jour à M. Lecoy, secrétaire général des Services de la Reconstitution.

LA QUESTION DU CHARBON

UNE GAGEURE

Décidément, il faut bien convenir que le Préfet du Nord se moque de nous, car vraiment, après ses déclarations de mercredi dernier, on ne peut plus penser autrement. Ou bien, c'est qu'il n'est aucunement renseigné sur la situation lamentable des populations du département, et particulièrement de celles du Cambrésis.

Parmi les vœux que j'avais présentés à l'ouverture de la session du Conseil général, celui relatif à la crise du charbon me tenait le plus à cœur.

Il faut être un mandat électif et être constamment en butte aux réclamations pour se rendre un compte exact de la situation. Il faut avoir entendu les doléances des pauvres gens qui vous évoquent sans cesse la tristesse du logis sans feu pour vous ôter l'envie, Monsieur le Préfet, de faire de l'esprit. Oui, la question est brûlante, mais dans un autre sens du mot.

Or, dans la discussion, je venais de signaler que, d'après les circulaires préfectorales envoyées aux maires des départements, des stocks de charbon devaient être constitués afin d'assurer le chauffage des foyers domestiques pendant la saison d'hiver. J'avais montré que la pénurie de charbon n'a jamais atteint un tel degré pendant l'occupation allemande. J'avais fait remarquer, enfin, que cette absence de combustible permet aux marchands d'exploiter la situation d'une façon scandaleuse. On sait, en effet, que 100 kilos de charbon sont vendus couramment dans la région du Cambrésis 25 francs, et même 30 fr., le coke, 22 francs.

Or, quelle ne fut pas ma stupéfaction et celle de la plupart de mes collègues d'entendre le Préfet rappeler simplement les termes de sa circulaire et déclarer :

« J'ai conseillé aux communes de faire des réserves en été afin de constituer des stocks pour l'hiver ! »

Les expéditions reçues dans la région de Caudry, depuis l'armistice, n'ont jamais permis de donner aux habitants plus de 50 kilos de charbon par mois. Depuis le 24 octobre jusqu'au 27 janvier dernier, il n'était arrivé aucun wagon en gare.

Comment, dans ces conditions, eût-il été possible de constituer des stocks ? C'est facile de rappeler la formule d'une circulaire et de se tenir quitte ensuite envers une population qui souffre.

Je sais bien que la situation, en général, dépasse les attributions préfectorales ; mais, néanmoins, ce haut fonctionnaire aurait pu trouver autre chose à dire.

En tout cas, cette question du charbon reviendra à la session d'avril, et il faudra bien qu'on s'explique une bonne fois. Il est impossible de laisser toute une population se débattre dans une détresse inouïe, qui va encore s'accentuer avec l'augmentation du prix du pain et les impôts nouveaux.

Il faut qu'on dise en haut lieu si on entend pousser la classe ouvrière dans le sombre désespoir et vers les solutions extrêmes.

Ernest PLEE,
Député, Maire de Caudry.

THIONVILLE

a reçu des mains de M. Poincaré la Croix de la Légion d'Honneur

CETTE CÉRÉMONIE DONNA LIEU A UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE ENTRE LA FRANCE ET LE LUXEMBOURG.

M. Poincaré, président de la République, est allé porter, hier, à la ville de Thionville, la croix de la Légion d'honneur, qui lui a été décernée.

La grande duchesse Charlotte de Luxembourg assista à la cérémonie avec son mari, le prince Félix de Bourbon, ainsi que M. Maginot, ministre des Pensions; M. Rimbart, commissaire général de la République en Alsace-Lorraine; M. Manceron, préfet de la Moselle; le général Berthelot, commandant supérieur du territoire de la Lorraine; le général Hergot, commandant à Thionville; M. Zimmer, maire de la ville; Dinspanch, maire de Metz; M. Emile Reuter, ministre d'Etat du Luxembourg; Houssa, maire de Luxembourg; M. Anduris, président de la Chambre; M. Mollard, ministre de France, accompagnait la grande duchesse.

En remettant, au milieu d'une foule énorme, sur la place du Marché, la croix de la Légion d'honneur à la ville de Thionville, M. Poincaré prononça un discours dans lequel il retraça l'histoire de Thionville, depuis son incorporation à la France, en 1643, jusqu'à la belle défense qu'elle opposa en 1870, à l'armée allemande.

Après avoir dit que Thionville s'était à cette époque sacrifiée pour la France, il montra la ville conservant intact son amour pour la patrie, malgré quarante-huit ans d'occupation étrangère.

Lorsque, ajouta M. Poincaré, l'Allemagne ivre d'orgueil et d'ambition, entreprit une guerre nouvelle pour établir son hégémonie sur le monde, Thionville se sentit renaître à l'espérance.

M. Poincaré rappelle les vexations endurées par la ville de la part des autorités germaniques et les pertes subies par les habitants du fait des nécessités de la guerre et il termine en disant : « Ce sont des familles profondément dévouées à la France qui ont dû ainsi payer de leur sang la délivrance de la Lorraine; c'est pour remercier Thionville de tant d'épreuves si valeureusement supportées que le gouvernement de la République lui confère les insignes de la Légion d'honneur ».

Après avoir décoré de la Légion d'honneur l'écusson de soie blanche aux armes de la ville, M. Poincaré donna l'accolade au maire qui remercia le président, exprimant la reconnaissance et ajoutant :

« Il nous est particulièrement agréable de voir notre ville récompensée par le grand citoyen lui-même qui vient d'être l'objet d'une distinction, soyez assuré que si dans l'avenir Thionville, sentinelle avancée de la France, venait à nouveau à être attaquée, nous saurions la défendre et la conserver pour la France ».

Le discours du maire fut salué d'acclamations enthousiastes.

Contes et Nouvelles

LA BALAYEUSE

A l'entr'acte du cinéma de mon quartier, comme il pleuvait, ne sachant que faire, je liai conversation avec l'honorable M. Eugène.

M. Eugène joint, à l'intéressant emploi de contrôleur, celui, plus intéressant encore, de « meneur de bruits ». Avec tact et précision, en effet, il imite le bruit des flots en frottant une brosse de chiendent à grands coups contre du papier de verre. Et ainsi de quantité d'autres illusions auditives qui aident considérablement à donner l'impression de la vérité et dans lesquelles ce modeste artiste excelle, on peut le dire.

Un cigare offert à propos permit à cet homme de bien d'épancher un peu en moi son âme sensible, ce que je souhaitais vivement.

— N'y a-t-il pas, lui avais-je demandé, des types curieux parmi les gens qui fréquentent votre établissement ?

M. Eugène tira une longue bouffée de son cigare et proclama d'une voix grave :

— Si, monsieur, il y en a. Et, de ma place, au bas de la toile où se déroulent les images rapides, je peux considérer les spectateurs tout à loisir.

— Et vous avez vu parfois des scènes pittoresques ?...

— Dites plutôt, monsieur, des scènes douloureuses... Le cinéma, voyez-vous, ça ressemble trop à la vie... Tenez, j'ai encore présent à l'esprit le souvenir de celui que nous appelons « l'Homme à la balayeuse ». Je dis « nous appelons », parce qu'on le connaît bien dans à peu près toutes les maisons de Paris, de notre genre. Chaque soir, il est dans l'une d'elles ; il y va et il y revient, fébrile, inquiet, navrant à regarder, ayant une expression si étrange dans les yeux que, pour un peu, on le croirait fou...

M. Eugène vraiment m'intriguait et je jugeai convenable de l'approvisionner d'autres cigares, pour qu'il complétât son mystérieux récit :

— « L'Homme à la balayeuse », continua-t-il, est un homme très bien habillé, très comme il faut. Je suis sûr qu'il a de la fortune plus que vous et moi, de la fortune gros comme lui. Il porte à la cravate un beau brillant. Un de mes collègues qui connaît son monde m'a affirmé que c'était un comte, un comte authentique. Il n'a d'ailleurs pas plus de quarante ans.

— Je vois mal où vous voulez en venir ?

— Minute ! Il faut que je vous explique un peu. Ce personnage énigmatique passe toutes ses soirées, sans exception, dans les cinémas, à seule fin, voyez-vous, de retrouver un film qui, apparemment, l'intéresse.

— Quel est donc ce film ?

— Ah ! voilà !... Il paraît qu'un soir, dans un cinéma du centre, ce monsieur a eu comme qui dirait une attaque, en voyant se dérouler une histoire qui l'avait probablement trop ému. On l'emporta. On le mena chez le commissaire. On le reconduisit chez lui...

Quand il reprit un peu ses esprits, il avait, à ce qu'il paraît, l'idée fixe d'une image fugitive qu'il avait aperçue en cette soirée et que l'on voyait travailler sous la rafale de neige et de vent, une modeste balayeuse. Ce mot revenait sans cesse sur ses lèvres, sans qu'il pût bien expliquer pourquoi. Le cerveau, certainement, n'était pas bien net.

Dans chaque cinéma, il demandait, un peu à tout le monde, au contrôle, à l'opérateur, aux musiciens :

« Je vous en prie... rappelez-vous, un film où il y a une jeune femme qui balaie la neige ».

Et il supplie, et sa voix tremble, et il donne à tout le monde des pièces d'argent pour qu'on se souvienne.

Ah ! bien ouiche ! Songez à ce qu'il s'en déroule des pellicules chez chacun de nous. Le spectacle se renouvelle tous les vendredis. Des balayeuses, il y en a dans un tas de livrets... Il précise, pourtant... une balayeuse, sous la neige qui tombe et par le vent...

Le pauvre homme fait peine à voir, avec sa figure navrée et ses yeux qui implorent.

De cinéma en cinéma, vous pensez, on s'est raconté la chose. On a voulu savoir, par pitié... Même il paraît que ce monsieur a rendu visite aux directeurs des grandes maisons, celles qui éditent. Mais on n'a rien pu lui répondre. Tant de films viennent d'Italie et d'Amérique... Et celui-là, monsieur, je suis sûr, venait d'Amérique. C'était même ce qu'il y avait pour lui de plus angoissant...

Je lui ai dit, un jour, moi, à cet homme qui me faisait peine à pleurer devant moi, comme une bête, en contemplant de ses yeux inquiets un film où justement il y avait de la neige. Mais nulle femme n'y balayait.

Et il fallait voir comme il m'a parlé alors, comme il m'a supplié de préciser, ce que je ne pouvais guère, hélas !

Je me souvenais pourtant un jour avoir eu au programme, je ne sais plus quelle histoire d'attaque dans un faubourg, au cœur de l'hiver, et où, à côté des acteurs qui jouaient, une pauvre balayeuse, une vraie, en guenilles, minable, écartait la neige sur le trottoir d'une ville... Mais quelle ville ? Cette balayeuse n'avait pas posé pour le film. Elle s'était trouvée là, par hasard, photographiée vivante, dans sa misère.

Alors, vous pensez, j'ai questionné un peu cet homme qui tenait tant à savoir où cette vue avait été prise et quand...

Il ne voulait pas parler, mais tout de même, à la fin, il s'est décidé.

Eh bien, monsieur, cette femme qu'il avait reconnue dans l'image, accomplissant sous la rafale cette misérable besogne, c'était une femme qu'il avait autrefois aimée, mais qu'il avait abandonnée, vilainement. Il m'a dit qu'il ne pensait pas la retrouver dans une telle misère et sous cette apparition poignante.

J'ai essayé de le raisonner. Il n'y avait rien à faire. Aussi pourquoi l'avait-il lâchée, cette petite ?... Quel châtiment, n'est-ce pas, monsieur !...

Et il faut croire qu'elle lui tenait à cœur encore pour qu'il ait entrepris ainsi de préciser l'image fuyante, passant chacune de ses soirées à guetter, à aller de cinéma en cinéma. Une malechance qu'il n'ait pas trouvé ! Mais je le répète, il y a tant d'histoires qu'on nous amène de l'étranger et qu'on ne « tourne » qu'occasionnellement...

— Voyons, insistai-je auprès de M. Eugène, ému moi-même par cette douloureuse histoire. Vous ne pouvez pas, en cherchant bien, vous remémorer ? Ne m'avez-vous pas dit que vous croyiez être sur la voie ?

— Un film américain, monsieur, ce qui prouve que cette pauvre femme traîne sa misère loin, bien loin... L'homme m'a raconté en pleurant qu'en effet, quand il l'a congédiée, elle voulait partir... Alors, ça lui a crevé le cœur de penser qu'elle souffre là-bas, et qu'il ne peut rien pour elle ; lui qui sans doute n'a pas cessé de l'aimer.

M. Eugène secoua la cendre de son cigare qu'il avait laissé éteindre. Après un silence, il ajouta :

— Si vous voyez ce film jamais, prévenez-moi, voulez-vous. Je le lui dirai. Il m'a donné son adresse ; il habite dans un beau quartier, vous savez...

— C'est bien, monsieur Eugène, de compatir à un tel chagrin !...

Alors le « meneur de bruits », conscient de sa haute mission artistique, répondit :

— Que voulez-vous !... J'ai contribué probablement à la mise en scène de ce tableau douloureux. Pensez donc, quand passa l'image de cette malheureuse, balayant, glacée, sous la neige, c'est moi qui imitais le bruit du vent qui faisait rage...

Mais la séance reprenait avec une scène hilarante : M. Eugène me quitta.

Et machinalement, je restai debout, près de la porte, à considérer un à un tous ceux qui entraient, pensant que peut-être viendrait là, inquiet, suppliant, ce malheureux qui, pour avoir commis quelque lâcheté d'amour envers une femme, avait cette terrible punition de l'avoir entrevue un soir, lointaine image, impossible, hélas, à retrouver, accomplissant sous la rafale l'humble besogne de misère. Henry DE FORGE.

A la mémoire des Cheminots tués en 1914

INAUGURATION D'UN MONUMENT

Au Cimetière de Wavrin

C'est hier à 11 heures du matin qu'a eu lieu dans le cimetière de Wavrin, baigné par les chauds rayons d'un soleil printanier, au milieu des ruines accumulées, la cérémonie de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des employés du chemin de fer du Nord mitraillés par les Allemands, en octobre 1914, en gare de Wavrin.

D'un train spécial venant de Lille descendent, en outre des familles des victimes et des nombreux cheminots venus pour rendre hommage à la mémoire de leurs camarades victimes du devoir, MM. Pernot, inspecteur principal d'exploitation ; [illegible], inspecteur d'exploitation à Lille ; Colin, inspecteur principal adjoint d'exploitation ; Wéry et Cernonnet, ingénieurs aux ateliers d'Hellemmes ; Brochard, chef de gare principal à Lille ; Dumont, ingénieur de la voie, ainsi que les chefs des différents services, notamment MM. Brunelle, Peroleski, Dabrouille, Coquerelle, Bellemare, Dubus, Thiace, Caron, président du Comité d'organisation, Mériaux, M. le docteur Delemazure, qui soigna les victimes, etc.

La foule émue et recueillie, vers le cimetière où doit se dérouler la cérémonie.

L'assistance s'arrête devant le monument de pierre élevé, à droite de la grille d'entrée, sur les tombes des victimes de la barbarie boche.

Sur la plaque de marbre noire apposée sur le côté du mausolée faisant face à la route, est gravée en lettres d'or cette dédicace : « A la mémoire des employés de chemins de fer du Nord tombés sous les balles allemandes, lors de l'attaque du train en gare de Wavrin, le 9 octobre 1914, érigé comme dernier hommage aux collègues disparus », tandis que sur la face opposée, du côté du Calvaire, figurent les noms des victimes et les inscriptions suivantes :

Blanquart Victor, Bocquillon Léopold, Delannoy Ernest, Dupré Jules, Hennot Gustave, Guérit Ernest-Louis, Lochien Henri, Lœul Albert, Sey Charles, Thoor Emile, Toscano Jean-Baptiste, Vasseur Jules, Trocmet Louis, inhumés dans cette concession due à la générosité de la commune de Wavrin. — Delmaère Laurent, inhumé à Haubourdin ; Forfer Pierre, inhumé à Lille. — Monument érigé par souscription parmi le personnel et avec le concours de la Compagnie. »

Des discours éloquents, en témoignage de chaleureuse sympathie, rendant hommage à la mémoire des victimes, ont été prononcés par MM. Caron, président du Comité, et Dallenne, maire de Wavrin.

Un ex-aiguilleur, retraité des chemins de fer, adresse quelques paroles d'adieu à la mémoire d'un de ses amis intimes, M. Thoor Emile.

Enfin, des bouquets de fleurs naturelles furent déposés sur le socle du monument, tandis que l'assistance, profondément émue par les poignants souvenirs évoqués, reprenait silencieuse et triste le chemin de la gare.

Choses de l'Enseignement

Avancement et Services militaires

Par la voie de leur bulletin officiel, les instituteurs mobilisables sont invités à fournir un état de leurs services militaires en vue de leur avancement.

Je m'adresse aux bénéficiaires de cette mesure : amputés, médaillés, gradés, et je leur demande s'ils accepteront de profiter de cette injustice. Pour mon compte, je m'y refuse pour les raisons suivantes :

1. Je me refuse à monnayer une chose que j'étais dans l'obligation inéluctable de faire ;
2. Ce n'est pas au nombre de brisque que se mesure la valeur pédagogique d'un maître ;
3. J'ai toujours été antimilitariste ; il me répugnerait d'être aujourd'hui un profiteur de la guerre ;
4. Si je suis multi-médaillé, c'est parce que je suis censé avoir bien tué ; pour cela encore, on m'offre de passer sur le dos de camarades que le hasard n'a pas conduit dans les tranchées ; je rejette la rançon du crime ;
5. La Nation nous doit des compensations ; qu'elle nous les octroie, mais pas au détriment de nos camarades ;
6. Les instituteurs tuberculeux sont des victimes du travail. Que fait-on pour eux ? Ils sont cependant aussi intéressants que les victimes de la guerre.

Camarades instituteurs, refusez le bénéfice d'une injustice.

DELOURME,
Mutilé de guerre, Médaillé militaire,
Croix de guerre (deux citations). — Secrétaire adjoint du Syndicat des membres de l'Enseignement laïque du Nord.

NOTA. — J'ai déjà reçu plusieurs protestations. Parmi elles, celle de Leriche, prisonnier de guerre, instituteur à Roubaix.

Un référendum chez les Instituteurs

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Normale et des Instituteurs et Institutrices laïques du Nord avait organisé un référendum. Ses membres se sont réunis jeudi après-midi, au nombre de 1259, à leur siège, 10, Grand'Place, pour répondre par oui ou non aux questions suivantes :

1. Etes-vous d'avis d'attendre pour transformer l'Association en Syndicat que le Parlement ait accordé aux fonctionnaires le droit syndical ?
2. Etes-vous opposé à l'affiliation directe ou indirecte de notre groupement à C. G. T. ?
3. Voulez-vous qu'il adhère à une Fédération Universitaire ?

Les résultats du référendum furent les suivants :

1re question : 978 oui et 260 non.
2e question : 1016 oui et 221 non.
3e question : 1081 oui et 142 non.

Il y avait un voleur au fond de la mer

C'ÉTAIT UN SCAPHANDRIER

On a procédé, à Toulon, à l'arrestation du scaphandrier Bourly, de l'atelier de réglage des torpilles du Mourillon qui, avec la complicité de deux aides, écumait le fond de la mer devant les quais de réglage et enlevait les appareils immergés que la marine récupère toutes les semaines par des plongées.

Ces appareils, ainsi enlevés, ont été trouvés au domicile de Bourly, au cours d'une perquisition pratiquée par des inspecteurs de la police spéciale. L'enquête se poursuit pour établir les complicités.

Ce vol, peu banal, se pratiquait, paraît-il, sur une grande échelle depuis plusieurs mois.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-41

UNE RENCONTRE INTERNATIONALE DE HOCKEY

Le Comité directeur du patinage à roulettes en France (U. S. F. S. A.) organise pour le 20 mars prochain, sur la piste du Fresnoy, mise à la disposition du Comité par son propriétaire, la première rencontre internationale de hockey sur patins à roulettes en un match Franco-Belgique.

Cette partie, qui sera très intéressante au point de vue « Sport » est placée entièrement sous le contrôle du Comité directeur de France et les notabilités civiles et militaires y seront invitées par l'U. S. F. S. A. elle-même.

CHARBON TROP CHER

Plusieurs contraventions ont été dressées à la charge de M. Charles Neyrinck 32 ans marchand de charbon, rue Cuvier, Maison Durnhage, qui vendait sa marchandise à un prix supérieur à la taxe, et n'avait pas de bascule ni de plaque d'identité.

VOL A MAIN ARMÉE

Le veilleur de nuit de la fonderie Martin, rue de Tourcoing, a déclaré dimanche matin, qu'au cours d'une de ses rondes, vers minuit, il avait aperçu deux hommes occupés à remplir chacun un sac de coke. Comme il s'approchait, un troisième individu, qu'il n'avait pas remarqué d'abord, le somma de s'arrêter et de se taire, et le tint sous la menace d'un revolver jusqu'au moment où les sacs furent remplis.

Le veilleur, M. Henri Roctinat, sujet belge, habitant Pecq, dit ne pouvoir donner aucun signalement. Toutefois, il a pu remarquer que l'homme au revolver était grand, maigre, et vêtu d'un veston de velours.

VOL A LA DESCENTE DU MONGY

Samedi soir, vers 7 heures, au moment où Mme Berthe Verguin, ménagère, demeurant à Leers, descendait du tramway Mongy, à l'arrêt du Boulevard Beaurepaire, un individu profitant de la bousculade, s'empara d'un paquet de linge qu'elle portait.

GRÈVE DES TISSERANDS

70 ouvriers tisserands de l'établissement Vanoutryve et Cie, Boulevard d'Armentières, se sont mis en grève. Ils réclament contre le genre de travail distribué et le salaire insuffisant qu'il leur est attribué.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Madeleine Verhaghe, rue de l'Ermitage. — Yvonne Ségard, rue Cessonnier, 20. — Simone Gest, rue de la Halle, 21. — Marcel Verbrugge, rue Wibaut. — Yvonne Dupire, rue Ingres, 12. — Michel Deroubaix, rue Jean Goujon, 20. — Jeanne Naessen, rue Sébastopol, 65. — Georges Fermin, rue Croix, 31. — Suzanne Herman, rue du Nouveau-Monde. — Pauline Ghevelines, rue Lannoy, 472 bis. — Gisèle Vangeunegsch, rue Bataille. — Denise Reynaert, rue Récollets. — Louise Souillé, rue Ingres.

Décès. — Gustave Nuge, 60 ans, rue Jouffroy, 52. — Emilie Gryspyn, 5 ans, rue des Longues-Haies, 140. — Delphine Verdoeck, 82 ans, rue Barbe-d'Or. — Augusta Delecluse, 6 mois, rue France. — Germaine Lombaere, 21 ans, rue d'Alger, 43. — Madeleine Coussement, 12 ans, rue Philibert-Delorme, 4. — René Regard, 4 ans, rue Rubens, 54. — Françoise Van Haele, 19 ans, rue d'Isly.

TOURCOING

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Samedi dernier, à 10 heures du matin, Mme Dudornet, née Maria Eversaert, âgée de 60 ans, ménagère, demeurant rue Sainte-Barbe, 4, est tombée subitement malade dans le square de l'Hôtel de Ville. Elle a, immédiatement été transportée à son domicile où elle a reçu les soins de M. le docteur Delgrange qui a constaté qu'elle avait été prise d'épilepsie.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE

M. Albéric Martins, âgé de 45 ans, sans profession, demeurant rue Desurmont, 19, a porté plainte au commissariat du 2e arrondissement contre un inconnu qui, la nuit de mercredi à jeudi, a soustrait la somme de 47 fr. 50 de la poche d'un pantalon se trouvant à proximité de son lit.

On croit que l'auteur du vol sera arrêté incessamment.

VOL A L'USINE

Samedi dernier, à la sortie de la filature de M. Duthoit, rue de la Malcense, 203, la jeune Emélie Catoire, âgée de 15 ans, demeurant rue de Normandie, cour Masquillier, 1, a été surprise par le directeur de l'établissement au moment où elle dérobait des bobines de laine qu'elle dissimulait dans son tablier.

Vu son jeune âge, elle a été laissée en liberté provisoire.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Françoise Théry, rue Arago, 48. — Albert Deleuze, rue Marceau, 10. — René Tobbels, rue d'Armentières, 96 bis. — Paul Verstraete, rue Saint-Pétersbourg, 209. — Paul Saelens, rue de l'Epine, 8. — Yvonne Coucke, rue de Rennes, 6. — Andrée Leleu, rue du Dragon, 112 6. — Gilberte Scalbert, rue Balzac, 43. — Emilienne Martin, rue de Valmy, 29. — Emile Majard, rue de Béthune, 12.

Décès. — Emile Lefebvre, 24 ans, rue Saint-Elisabeth, 36. — Clémence Deruymaux, 71 ans, place de la République, 12. — Henri Ver Alleman, 56 ans, charbonnier, rue Denfert-Rochereau, 23. — Paul Equinet, 59 ans, trieur, rue de Calais, 8.

LILLE

La Grève des Tramways

L'entrevue d'hier matin, à la mairie, entrevue à laquelle assistaient Delory et Creton, n'a pas donné encore de résultat définitif. Il y a néanmoins un grand pas de fait et il est vraisemblable que la Compagnie, écoutant la voix du bon sens, accordera bientôt satisfaction pleine et entière à ses employés.

En attendant, dans l'après-midi, les grévistes ont circulé en ville, mettant en vente une chanson de circonstance, fort bien faite, et qui adaptée à la musique de la « Madelon », obtint un vif succès.

Nombreux furent nos concitoyens qui apportèrent le bon combat mené par les salariés du petit rail, encourageront d'un geste généreux les employés et ouvriers des tramways à la résistance.

Si d'aucuns ont songé un instant que la grève des tramways aurait été une grève impopulaire, l'attitude des Lillois, hier, envers les grévistes, prouve surabondamment qu'ils sont de cœur avec eux.

Et ceci est un signe des temps, qu'il n'est peut-être pas inutile de souligner.

PETITES NOUVELLES

UNE AUTO DANS UN BISTRO. — Avant-hier vers 11 heures 30 du matin, une auto pilotée par le chauffeur Louis Prevost, domicilié à Nanterre, est montée sur le trottoir de la rue Lepelletier et a défoncé en partie la façade de l'estaminet Bracquart, situé au n° 35 de ladite rue. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais le chauffeur a été gratifié d'un procès-verbal pour défaut de récépissé de déclaration de véhicule.